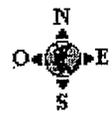


LEGENDE

- PARCELLE
- BATI (Dur)
- BATI (Léger)



Echelle
1 : 523

Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.

Date
12/5/2009

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
 TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE
 DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE
 SITE D'AIX-en-PROVENCE



10, AVENUE DE LA CIBLE
 13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04 42 37 54 36
 ☎ 04 42 37 54 08
 ✉ andré.cauvin@dgfip.finances.gouv.fr

DUFH Arrivée le : 17 JUN 2009	
FONC :	SF → LG.
URBA :	
EIC :	
HAB :	
DIRECT :	
COMPTA :	

MARSILLE Cedex 02	
N° 02/06/12907A	
Courrier	16 JUN 2009
arrivé le	
Original à :	TOPPATT
Copie à :	

Communauté Urbaine
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
 Développement Durable et Attractivité du Territoire
 BP 48014

AVIS n° 2009-026V0902-1-
Affaire suivie par: M. CAUVIN

Objet : Commune de Châteauneuf les Martigues.
 Estimation immobilière.

Vos Réf. : v/lettre du 19/05/2009.
 DUUFH/LG/JV

13567/MARSEILLE Cedex 02	
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
Arrivée DGDDAT le :	16 JUN 2009
INSTANCE	Copies
DGA	
DDEAI	
DUFH	
DEE	
AUTRES	

Aix-en-Provence, le 12/06/2009

AVIS OFFICIEUX

Monsieur le Président,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité une estimation de l'ensemble immobilier non bâti, en nature de voie sis Lotissement "Emilienne II", cadastré section AO n°156 pour une superficie de 758m².

Etant considéré, d'une part, et ce sauf observation contraire, que les terrains concernés ont perdu tous droits à construire au profit des terrains environnants, et d'autre part, le transfert des charges au détriment de la Communauté Urbaine,

J' ai l' honneur de vous faire connaître, que la valeur vénale actuelle du bien dont il s' agit, présumé libre de location ou d'occupation, est de l' ordre de:

1 € H.T.
(UN EURO HORS TAXES)

J' attire toutefois votre attention sur le fait que cette estimation, inférieure au seuil de consultation du Service des Domaines, actuellement fixé à 75 000 € dans le cas d' évaluations non

comprises dans une opération d'ensemble, vous est donnée à titre purement indicatif.

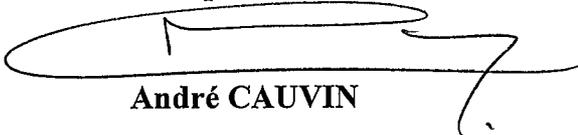
Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme: non effectuée.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Il vous appartient d'en informer les propriétaires concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Trésorier-Payeur-Général,
par délégation
l'Inspecteur,**


André CAUVIN


MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE



DUFH Arrivée le :	17 JUIN 2009
FONC :	SP → L CT
URBA :	
EIC :	
HAB :	
DIRECT :	
COMPTA :	

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE
DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE
SITE D'AIX-en-PROVENCE



10, AVENUE DE LA CIBLE
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04 42 37 54 36
☎ 04 42 37 54 08

✉ andré.cauvin@dgfip.finances.gouv.fr

09/06/12 2009 A
arrivés 15 JUIN 2009
Original à: DGDDAT
Copie à :

Communauté Urbaine
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Développement Durable et Attractivité du Territoire
BP 48014 - 13567 MARSEILLE cedex 02

AVIS n° 2009-026V0902-2-

Affaire suivie par: M. CAUVIN

Objet : Commune de Châteauneuf les Martigues.
Estimation immobilière.

Vos Réf. : v/lettre du 19/05/2009
DUFH: LG/JV

AVIS OFFICIEUX

Communauté urbaine MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	
Arrivée DGDDAT le : 16 JUIN 2009	
INSTANCE	Copies
DGA	
DDEAI	
DUFH	
DEE	
AUTRES	

Aix-en-Provence, le 12/06/2009

Monsieur le Président ,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité une estimation de l'ensemble immobilier non bâti sis Lotissement "Emilienne II", Bd Armand Audibert, cadastré section AO n°155 et 157 pour une surface totale de 918m²

J' ai l' honneur de vous faire connaître, que la valeur vénale actuelle du bien dont il s' agit, est de l' ordre de:

14 000 € H.T.
(QUATORZE MILLE EUROS HORS TAXES)

J' attire toutefois votre attention sur le fait que cette estimation, inférieure au seuil de consultation du Service des Domaines, actuellement fixé à 75 000 € dans le cas d' évaluations non comprises dans une opération d' ensemble, vous est donnée à titre purement indicatif.

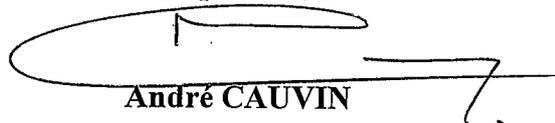
Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme: non effectuée.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Il vous appartient d'en informer les propriétaires concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Trésorier Payeur Général,
par délégation
l'Inspecteur,**



André CAUVIN


MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE